

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1067

présenté par

M. Patrier-Leitus, M. Fait, M. Larssonneur, M. Sorre, M. Sitzenstuhl, Mme Riotton, Mme Babault,
M. Vuibert, M. Benoit, M. Ardouin, M. Izard et M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.